
Nombre de membres

Séance du 03 février 2023

en exercice: 10

L'an deux mille vingt-trois et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 03 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Gilles BONHOMME

Présents : 7

Sont présents: Gilles BONHOMME, Pierre BOYER, Manuel GANHITO, Claude BOIVIN, Monique VERGNOL, Marc VAYSSIE, Roger SERRE

Votants: 9

Représentés: Marie-Odile PIETRUSIAK par Monique VERGNOL, Annette BOIVIN par Gilles BONHOMME

Excuses: Estelle GONZALEZ

Absents:

Secrétaire de séance: Marc VAYSSIE

Ordre du jour :

- o Proposition de plans de financement et demandes de subventions au département, région et Etat pour les projets de réfection voiries et restauration du fond de l'église
- o Signature convention avec le TE63 (territoire d'énergie du puy de dôme) dans le cadre de la sobriété énergétique et l'amélioration de l'éclairage public
- o Proposition et délibération sur l'optimisation des heures de la responsable de l'agence postale communale de la commune
- o Désignation d'un nouveau suppléant pour le SMCTOM
- o Renouvellement de la convention d'adhésion des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion à la mission relative à l'assistance retraites
- o Délibération pour autorisation d'une demande de défrichement sur la parcelle n° 11 de la forêt syndicale d'Avèze dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque

Questions diverses

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal et demande son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour :
-Délibération en vue de la modification des statuts de Territoire Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal valide l'ajout de cette nouvelle délibération.

Objet: Rénovation de l'Eglise : approbation du projet et de son plan de financement - DE 2023 001

Fin décembre 2022, le conseil départemental a adopté le nouveau dispositif du Fonds des Initiatives Communales (FIC) qui s'appliquera pour les 4 prochaines années (2023-2026).

Des évolutions ont été apportées avec une enveloppe globale qui a été doublée sur l'ensemble du département, une durée portée à 4 ans pour se caler sur la durée du mandat des maires, un taux de subventionnement pouvant atteindre 40 % pour les communes de – de 2000 habitants, la possibilité de présenter 2 projets par an et la mise en place de trois bonus de transition.

Pour notre commune :

Avant :

Dépenses subventionnables : 275 000€ à 25 % x 1.05 (coefficient départemental de solidarité (CDS) pour 3 ans soit 72 187.50€ de crédits dont 29 057.18€ pour la voirie soit 9 685.73€/an.

Maintenant :

Dépenses subventionnables : 230 000 € à 40 % pour 4 ans soit 92 000 € de crédits dont 36 898 € pour la voirie soit 9 224.50 €/an.

Il convient que le conseil municipal se prononce avant le 15 mars 2023 sur une programmation prévisionnelle 2023.2026 selon le tableau ci-après :

2023 : Projet 1 : travaux de voirie pour un montant de 37 166.50€ HT

2023 : Projet 2 : Rénovation du fond de l'Eglise pour un montant de 54 020.75€ HT Travaux de voirie pour un montant de 37 166.50€ HT

M. le Maire rappelle que les travaux concernant la rénovation de l'Eglise pour l'année 2022 n'ont pas pu se réaliser et souhaiterait programmer de nouveaux travaux qui consistent à rejoindre et projeter de l'enduit sur les voûtes, réaliser des travaux de solivages et de plancher, poser un escalier, fournir et poser des menuiseries en bois, mettre au norme le tableau électrique et changer les éclairages des voûtes ainsi que remettre en fonctionnement l'une des cloches.

Cette nouvelle programmation pourrait bénéficier du soutien financier de l'état via une dotation, de la Région et du département dans le cadre du FIC.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir approuver ce programme de travaux et son plan de financement suivant et explique qu'il est très compliqué d'obtenir des devis pour établir un comparatif :

Travaux à effectuer :

Enduit+ (Rejointement et projection d'enduit sur voûtes)	23 970.00€ HT
Bernard Fargeix (Travaux de solivage et de plancher + pose d'un escalier)	12 069.62€ HT
Bernard Fargeix (Fourniture et pose de menuiserie bois)	11 032.13€ HT
El Bernard ELEC (Changement éclairage voûtes et pose tableau)	4 244.00€ HT
Bodet (Remise en volée de la cloche 1)	2 705.00€ HT
TOTAL	54 020.75€ HT

Montant des Travaux	54 020.75€ HT
• DETR/DSIL (30 %)	16 206.23€
• FIC (20 %)	10 804.15€
• Région (30%)	16 206.23€
• Autofinancement	20 756.49€ TTC

Après délibération et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal valide ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet: Travaux de voirie : approbation du projet et de son plan de financement - DE 2023 002

M. le Maire rappelle que du fait que la commune n'a pas obtenu de dotation de l'Etat en 2022 pour la voirie, certains travaux de voirie n'ont pas pu être réalisés.

Ces travaux de voirie permettront la remise en état des chemins et limitera l'arrivée d'eaux parasites dans la station d'épuration.

Ces travaux se situeront sur les chemins communaux du bourg.

Cette programmation pourrait bénéficier du soutien financier de l'état via une dotation et du département dans le cadre du FIC.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil de bien vouloir approuver ce programme de travaux et son plan de financement suivant :

Travaux à effectuer :

Entreprise BOYER	37 166.50€ HT
------------------	---------------

• Montant des Travaux	37 166.50€ HT
• DETR/DSIL (30 %)	11 149.95€
• FIC (40 %)	14 866.60€
• Autofinancement	18 583.25€ TTC

Après délibération et à l'unanimité des membres présent, le conseil municipal valide ce programme de travaux avec son plan de financement et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet: Optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public - DE 2023 003

Dans le cadre des travaux mentionnés en objet (mise en conformité de commandes d'éclairage public, dépose d'horloges, pose de nouvelles horloges et modification de programmation), Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme propose à la commune d'Avèze de participer à ce programme.

- Montant des travaux HT 3 300.00 € HT

Conformément aux décisions prises par son comité, le territoire d'Energie 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 10 %, soit 330.00 €.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention de financement de travaux correspondante.

La 1ère phase du programme "sobriété lumineuse" sera réalisée avec ces travaux.

Objet: Modification des statuts de Territoire d'Energie Puy-De-Dôme - DE 2023 004

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Objet: Désignation d'un suppléant au SMCTOM - DE 2023 005

M. le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de M. Guillaume, le SMCTOM a demandé à ce qu'un nouveau suppléant SMCTOM soit désigné.

Actuellement, les titulaires sont Roger Serre et Estelle Gonzalez et les suppléants : Gilles Bonhomme et Joël Guillaume.

M. le Maire propose : Marc Vayssié.

M. Serre explique qu'il est très important que les 2 personnes (titulaires ou suppléants) assistent aux réunions car un pouvoir ne permet pas d'atteindre le quorum demandé.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

Objet: Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme - DE 2023 006

Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités locales et les agents qu'elles emploient, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- Le contrôle des dossiers établis au format papier par la collectivité locale ;
- Dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

La commune adhère déjà à ce dispositif, il s'agit ici du renouvellement. Cette prestation est facturée 75€.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise M. le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Objet: Demande de défrichement "La Croix de la Garde" dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque - DE 2023 007

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'espèces protégées vivent sur les parcelles du projet de centrale photovoltaïque. De ce fait, un couloir de 10m devra être prévu pour compenser cette perte de surface. M. Boyer indique que la vallée est assez grande pour accueillir les espèces qui seraient délogées.

M. le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sur le site situé en forêt syndicale d'Avèze, correspondant à la parcelle forestière portant le numéro 11, propriété de la commune d'Avèze, cadastrées B232, 247, 526, 528 et 691 au lieudit « La croix de la Garde » il est prévu de mettre fin à l'état boisé d'une partie de la parcelle visée.

Cette action vise à permettre le développement d'un élevage ovin sur la parcelle ainsi que la production d'énergie électrique à partir du rayonnement solaire.

Le document d'aménagement forestier 2016-2035 prévoit déjà une remise en valeur pastorale de la parcelle concernée.

La société « UNITE » procédera à la demande d'autorisation de défrichement si celle-ci s'avère nécessaire.

Après délibération, à 8 voix pour et un contre (Claude Boivin), le Conseil municipal autorise la société UNITE à procéder à toutes les diligences nécessaires et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette fin.

Objet: Optimisation des heures de la responsable de l'Agence Postale Commune d'Avèze - DE 2023 008

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a 2 ans les tâches de secrétariat de Mairie et les tâches de l'Agence Postale Communale étaient effectués sur un 35h. Alors qu'aujourd'hui, ce travail est réalisé en 33h mais ces 2 heures manquent.

M. le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de l'APC de la façon suivante : lundi – mardi – jeudi et vendredi : 9h à 12h30 soit 3h30 sur 4 jours avec une fermeture de l'APC le mercredi.

Durant cette journée de 9h à 12h, Mme Plane effectuera des tâches administratives telles que le bulletin municipal, la mise à jour du site internet,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les nouveaux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale d'Avèze ainsi que le complément d'heures pour la mairie.

Questions diverses :

Chemin d'exploitation de Chameil desservant les parcelles C0282 et C0258 : L'Entreprise Electrique prévoit une remise en état dès que le temps le permet. Les travaux sont donc prévus pour le printemps.

Chemin de Flessanges : M. le Maire rappelle qu'il manque les photos du chemin afin de pouvoir ouvrir le dossier en protection juridique.

Nombre d'habitants chiffre INSEE : M. le Maire indique que suite à la réception d'un courrier de l'INSEE, le nombre d'habitants d'Avèze à compter du 1^{er} janvier 2023 est 177. (Rappel : au 1^{er} janvier 2020 : 182)

Assurance bouche à incendie Le Montel et Chemin de Flessanges : suite à une détérioration par un véhicule, un constat à l'amiable a été rédigé et un devis de l'entreprise Lemonnier a été réalisé pour un montant de 5 049.00€ TTC. Groupama a demandé à M. le Maire de signer la quittance pour une prise en charge.

Remise en état du réseau incendie : M. le Maire rappelle qu'il faut faire le point sur les conventions à établir sur ce sujet.

M. Serre parle de fuites et de pannes sur les réseaux du SIAEP, M. le Maire indique que des travaux vont débiter de Vinhat bas jusqu'à Fontête.

Compétence eau / assainissement par DSA : à compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence en ce domaine devrait être transférée à la communauté de communes. Une étude est en cours afin de recenser les données techniques et financières de chaque commune. Ce transfert de compétence va entraîner une harmonisation des tarifs vers le haut donc très certainement une augmentation conséquente.

Déneigement : M. Vayssié fait remonter des mécontentements sur le déneigement. M. Boyer souligne le bon travail du service de déneigement, sa disponibilité et rappelle que les villages sont ouverts plusieurs fois par jour contrairement à ce qui se pratiquait lorsque ce service était effectué par le Département, M. le Maire approuve.

Dispositif Daphné : Mme Vergnol demande à M. le Maire s'il a eu des informations concernant l'entrée d'Avèze dans ce dispositif. M. le Maire indique que non malgré plusieurs relances auprès de l'agence régionale de santé (ARS).

SMCTOM : M. Boyer indique que la collecte des containers jaunes n'a pas été réalisée car les poubelles ont été déplacées suite à des déchets retrouvés au sol à cause du vent. M. Serre va prendre contact avec le SMCTOM pour trouver une solution.

M. Serre informe que la commune d'Avèze a voté contre l'augmentation de 10% demandée.

Remerciement du collège Sancy Artense : M. le Maire lit le mail envoyé par le principal du collège pour la subvention allouée à la classe théâtre.

Ecole de Tauves : M. le Maire doit rencontrer le Maire de Singles afin de trouver une solution aux frais de scolarité que la Mairie de Tauves veut facturer concernant les enfants scolarisés dans cette école.

FIN DE SEANCE : 22h30